

du rapport à l'Année Sainte. On trouve dans cette Lettre l'original des Pélérinages connus déjà dans l'ancienne Loi, la véritable manière de les sanctifier, la qualité des personnes à qui leur état permet de prendre part à cette œuvre de surrogation, la façon de vivre qu'elles doivent observer pendant le cours de cette sainte course, les préparatifs & les dispositions que le zèle du Souverain Pontife ne cesse de faire dans la Capitale du Monde Chrétien pour illustrer cette Année remarquable, tout ce qui s'y fera pendant ladite année, des conseils & des exhortations paternelles aux Confesseurs & à ceux qui sont chargés du soin des âmes.

II. Le Pape a fait présent au Pere Leonard d'une Chasuble magnifiquement brodée en or, en considération du zèle avec lequel il a achevé le 17. Août sa seconde Mission. Le même jour Sa Sainteté étant entrée dans la dixième année de son élévation au Pontificat, & le 21. qui étoit le jour anniversaire de son Couronnement, elle reçut chaque fois les complimens ordinaires du Cardinal Rufo, Doyen du Sacré Collège. Il y eut Chapelle au *Quirinal* ces deux jours, les Cardinaux Lanti & Cavalchini y ont chanté la grande Messe, & le soir toute la Ville fut illuminée. On a tiré aussi un beau feu d'artifice du Château *St. Ange*.

III. Le Cardinal Porto-Carrero, qui a fait un voyage à la Cour d'Espagne, d'où il est de retour à Rome, y a réglé les stipulations de la Convention entre le Roi Catholique, le Pape & plusieurs Puissances d'Italie, touchant les moyens les plus propres à exterminer les Corsaires Algériens, dont quelques-uns reparoissent, ou plutôt continuent de paroître dans les mers d'Italie & d'Espagne, Ce qu'on fait de ces stipulations,

R tions,